



Délibération n°2023\_07\_24\_10

**Objet : Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie - SFR - Cave coopérative - Autorisation de signature**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 24 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre juillet, le Conseil municipal de la commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le mardi 18 juillet 2023, s'est réuni à 19h01, au lieu ordinaire des séances, salle YVES ABRIC, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RICO.

**Nombre de membres en exercice : 29**

**Nombre de membres présents : 18**

**Nombre de membres représentés : 5**

**Secrétaire de séance : Patricia NIVESSE**

**Présents :**

Jean-Pierre RICO - Mario MARCOU - Jocelyne TAVERNE - Jean-Marc MALEK - Xavier MIRAULT - Olivier BOUDET - Françoise BERTOUY - Patricia NIVESSE - Brigitte RODRIGUEZ - Colette MORETEAU - Maryline BENEDETTI - Michel LITTON - Jean-Marc LÉIENDECKERS - Francine BOYER - Laurie BELTRA - Karine BREITHEL - Muriel POUJOL - Caroline SAROCHAR

**Absents représentés :**

Pascale MARCHAL pouvoir à Laurie BELTRA - Fabrice IRANZO pouvoir à Maryline BENEDETTI - Benoît DELTOUR pouvoir à Jean-Pierre RICO - Romain CASAS-MATEU pouvoir à Xavier MIRAULT - Cathy PROST pouvoir à Caroline SAROCHAR

**Absents :**

Quentin BOINET - Philippe CATTIN-VIDAL - Laurent CHAMARD-BOIS - Patrick PASQUIER - Laurent TATON - Bernadette CONTE-ARRANZ

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

---

**Monsieur Jean-Pierre RICO, Maire, rapporte:**

SFR exploite des réseaux de télécommunications sur le territoire français.

Dans ce cadre, SFR souhaite procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications.

SFR recherche de nouveaux emplacements susceptibles de permettre l'hébergement des infrastructures passives et des Equipements de réseaux communications électroniques.

Dans ce contexte, la société SFR a sollicité la commune de Pérols afin de bénéficier d'un emplacement pour installer ses antennes de téléphonie.

Ainsi, la convention, d'une durée de 12 (douze) ans, consentie avec la ville de Pérols prendra effet le premier jour du mois suivant la date de la signature par les parties .

Les autres modalités du contrat sont les suivantes :

- Reconduction tacite de la convention d'occupation par période de 6 (six) ans
- Durée du préavis : 24 mois
- Montant de la redevance annuelle : 8 000,00 € net de toutes charges.
- Révision annuelle de la redevance : indexation forfaitaire de 1 %, à la date anniversaire

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les modalités de la convention pour l'installation d'antennes téléphoniques sur la cave coopérative, entre la Ville de Pérols et la société SFR, telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Fait à Pérols, le 25 juillet 2023

Le Maire,

Jean-Pierre RICO



*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou notification.*